



Apporteur d'affaire sans carte professionnelle

Par **SUPERMIMI**, le **25/01/2010** à **17:20**

Bonjour,

J'ai la possibilité de toucher des commissions de la part d'un promoteur pour lui avoir indiqué l'existence de biens immobiliers en vente.

Je ne participe à aucun acte, à aucune négociation, je me contente de donner une information au promoteur. Il peut s'agir d'un bien en vente dans une agence immobilière ou un particulier ou une société. la commission serait perçue une fois la vente accomplie.

Mon souci c'est la loi Hoguet!! Qui si j'ai bien compris interdit ce genre d'activité à toute personne physique ou morale ne détenant pas de carte de professionnel immobilier.

Existe-t-il une solution légale et bien claire pour être rémunéré en tant qu'apporteur d'affaire ou indicateur, sans détenir cette carte?

Merci pour votre réponse
JC